

2024\_01D

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 15/01/2024

ID : 039-213903917-20240108-2024\_01D-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 09
- Présents : 06
- Votants : 08
- Absents : 03
- Exclus : 00

**Date de convocation**

04.01.2024

**Date d'affichage**

15.01.2024

**Objet**

Certification Base  
d'Adresses par La Poste

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE NOZEROY**

**Séance du 8 janvier 2024 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Audrey MENIN, George BALANCHE.

**Absents Excusés** : Marine BINETRUY (pouvoir transmis à Dominique CHAUVIN), Sylvie BOURGEOIS (pouvoir transmis à Daniel JEANNAUX), Laurent LESTIENNE.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Emilie COULON

Actuellement la commune de Nozeroy ne gère pas ses adresses avec une Base Adresse Locale (BAL). La Base Adresse Nationale (BAN) recense des adresses provenant de plusieurs sources, sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude, ce qui pénalise l'accès des secours, ralentit l'accès à la fibre et à de nombreux services.

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et de publier leurs adresses en créant leur Base Adresses locales (BAL) afin d'irriguer tout le système d'information de l'État via la Base Adresse Nationale (BAN).

Le Décret d'application du 11 août 2023 (article 5) indique que pour les communes de plus 2000 habitants, la publication doit être effective au 1er janvier 2024, pour les autres communes, le 1er juin 2024.

La Poste propose de réaliser l'ensemble de la certification avec une réunion de présentation finale du travail et la publication de la base adresse de la commune, pour un montant de 560€ HT soit 672€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de certification de la base d'adresse par la Poste pour un montant de 560€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 08 janvier 2024

Le Maire  
Dominique CHAUVIN



Le Secrétaire de séance,  
Emilie COULON